

Les dictionnaires bilingues lituaniens : des miroirs déformants du français de la France ?

Danguolė Melnikienė

Université de Vilnius
dang3@takas.lt

1 En guise d'introduction

Toute langue, comme le souligne Alain Rey, « est non pas une “chose“, la meilleure et la pire, mais un mouvement, un courant, fait d'une infinité d'objets réels, sonores, graphiques, et avant tout de significations inépuisables » (Rey 2007 : 17). Maîtriser ce « domaine flottant » (Littré 1877: VI), en le décrivant, en dressant le catalogue de ses mots, est - était et, de toute évidence, sera) - un vrai défi pour tout lexicographe, résolu à se lancer dans la réalisation d'un dictionnaire monolingue. Ainsi cette grande entreprise lexicographique, selon Claude Dubois, « ne peut raisonnablement s'envisager qu'après une longue période de recherches et d'essais » (Dubois 1991 : 1574), pendant laquelle les équipes des linguistes étudient le mouvement général du vocabulaire pour constater tous les changements intervenus afin de pouvoir les apporter dans l'ouvrage qui se prépare.

Théoriquement, le travail préparatoire à la rédaction d'un dictionnaire bilingue est moins long et moins compliqué. L'auteur du bilingue n'est pas obligé d'effectuer des recherches sur les deux langues, car il peut s'appuyer sur les données déjà accumulées dans les monolingues de chaque langue décrite :

« On n'oubliera pas en effet que le propre du dictionnaire monolingue est de correspondre à une communauté linguistique » et que la confiance qui lui est accordée « doit être telle que le dictionnaire monolingue puisse devenir l'un des outils majeurs de l'apprentissage de la langue, pour une communauté définie par cette langue, et pour ceux qui souhaitent s'y intégrer » (Pruvost 2006, p. 122).

La richesse incroyable de la production lexicographique monolingue en France devrait servir, paraît-il, de système de référence solide pour la lexicographie bilingue de l'Hexagone ainsi que pour celle des quatre coins du monde. Et peu importe, par lequel des fameux dictionnaires existants (« Le nouveau petit Robert », « Le Petit Larousse », etc.) « passerait » l'auteur du bilingue, rapprochant dans son ouvrage le français et sa langue maternelle. Chacun d'eux pourrait alors être qualifié comme un ouvrage offrant « d'une certaine manière une description totale, quoique imparfaite, de la langue, constamment morcelée et constamment redondante, mais reconstituable par la comparaison des articles, ou reconstituée dans les exemples et dans les articles consacrés aux mots métalinguistiques » (Rey-Debove 1971, p.p. 13-14).

Pourtant, il est indispensable de se demander si l'existence des monolingues de qualité, rédigés en France, est toujours prise en compte dans les lexicographies bilingues nationales. Il est indispensable également de se poser la question de savoir, si dans les pays plus ou moins éloignés de l'Hexagone, ces dictionnaires servent toujours de fil conducteur, permettant de ne pas s'égarer dans les labyrinthes de la langue française, toujours « inépuisable », « ironique », « capable de titiller, à la fois tous nos sens et de donner du prix, du luxe, aux choses les plus humbles » (Rey 2008, p. 10). Enfin, il serait intéressant de saisir si les auteurs des dictionnaires bilingues créés au dehors de la France, sont prêts à « accepter » la langue vivante, le français tel qu'il est utilisé effectivement à l'heure actuelle et d'écarter toute censure de caractère puriste et à éviter autant que possible les tabous culturels?

Le but de cet article est d'essayer d'apporter une réponse à la question de savoir si les bilingues lituaniens sont toujours des miroirs susceptibles de refléter fidèlement l'état actuel des langues qu'ils décrivent, ou, hélas, au contraire, des miroirs déformants, réfléchissant une image terne, voire complètement erronée de celui-ci. Ayant choisi comme objet d'analyse six bilingues d'encodage et de décodage lituaniens, réalisés entre 1957 et 2006, nous allons nous concentrer sur la fixation de certains emplois du français non-standard, notamment des mots-tabous, au niveau macrostructurel et sur leur description au niveau microstructurel.

2 Le problème de la légalisation des mots-tabous dans les dictionnaires

Même si tout dictionnaire est d'abord considéré comme un objet linguistique étant donné qu'il parle de la langue à l'aide de la langue, il est également un objet culturel de référence pour toute une communauté nationale. En effet, le dictionnaire est

« le miroir dans lequel le lecteur doit se reconnaître à la fois comme locuteur natif et comme participant à une culture : il doit y trouver non seulement la confirmation de ses propres jugements de *grammaticalité*, définissant la correction des phrases, mais aussi celle de ses jugements d'*acceptabilité* définissant son appartenance à une culture » (J. et C. Dubois 1971 : 99).

Le fait que le dictionnaire soit une institution linguistique en même temps qu'une institution culturelle et sociale empêche le lexicographe de rester seulement linguiste ; chaque fois il est obligé d'exercer le rôle du porteur des normes de la société et son dictionnaire, « même s'il est une construction descriptive, projette un modèle normatif, modèle qui impose des interdits » (Boulanger 1985 : 96). De quels interdits ou de quels tabous s'agit-il dans ce cas-là ? Comme le souligne Josette Rey-Debove, « le domaine tabou par excellence est la sexualité – au sens freudien – et tout ce qui s'en approche » (Rey-Debove 1971 : 104). Sans aucun doute, l'on pourrait y ajouter le lexique qui sert à décrire des processus physiologiques. Bien sûr, le but du dictionnaire général (monolingue ou bilingue) n'est pas de fixer fidèlement dans sa nomenclature tous ces « mots-scandales » (terme d'Alain Rey). Bien sûr, il ne tient pas à rivaliser avec les ouvrages lexicographiques spéciaux qui traitent exclusivement le lexique de ce type, comme par exemple, le *Dictionnaire érotique* de Pierre Guiraud. Pourtant, un dictionnaire général qui se veut objectif ne peut pas prétendre que de tels mots n'existent pas du tout : trop de « respect de la norme sociale a une action profondément désorganisatrice qui nuit à la fidélité de la description linguistique » (Rey-Debove 1971 : 105). Donc, pour rester fidèle aux faits de la langue qu'il décrit, le dictionnaire général est obligé de dépasser ce que Benveniste appelait « le français du dimanche », c'est-à-dire de fixer les mots les plus répandus qui circulent dans la société, même s'ils sont parfois « mal léchés ».

Pourtant il est vrai que « la société a toujours exercé sa censure dans le domaine conceptuel, les sujets tabous rendent tabous les mots qui en parlent. Le lexicographe, qui travaille pour la société n'est pas donc libre de faire apparaître n'importe quel mot dans son dictionnaire » (Rey-Debove 1971 : 105). La plupart de mots (des centaines de milliers), selon Claude Vargas, « possèdent une existence sociale légale » : ils sont largement utilisés dans la société et sont inclus dans les dictionnaires. Une autre partie des mots « possèdent une existence légale, mais non sociale » : même faisant partie des nomenclatures des dictionnaires, ils sont peu connus du large public (par exemple, les mots rares et les termes spéciaux). Enfin, il y a des mots qui fonctionnent réellement dans la société et « travaillent la langue », mais « que les dictionnaires refusent, au moins pour un temps, d'enregistrer et condamnent au statut de clandestins » (Vargas 1993 : 38). En premier lieu, il s'agit ici des mots-tabous ou des « mots-scandales ».

Même si les lexicographes expliquent ces lacunes dans leurs nomenclatures par l'impossibilité de fixer dans l'ouvrage tout le lexique nécessaire, il ne faut pas prendre cette déclaration trop au sérieux. Le plus souvent le rejet des mots-tabous n'est pas d'ordre linguistique mais plutôt d'ordre social. Aussi un

éminent linguiste russe, Jan Niecislaw Baudouin de Courtenay, s'indignait-il que les lexicographes, « suite à leur pudeur absurde, dévote ou d'eunuque, rejettent des mots très importants et très intéressants en laissant l'utilisateur se débrouiller tout seul » (Бодуэн де Куртенэ 1963 : 143). Dans ce cas-là, « le but véritable n'est pas de présenter un tableau fidèle et authentique du français à une certaine époque, mais de constituer un recueil de mots acceptés » (Matoré 1968 : 200).

La lexicographie de différents pays a franchi cette étape de « l'épuration éthique » des dictionnaires. Dans la métalexigraphie et la lexicographie françaises, ce problème ne surgit sérieusement qu'au cours des dernières décennies du XX^e siècle dans les recherches de Daniel Baggioni, Georges Matoré, Alain Rey, Claude Vargas. En 1972, quatre ans après mai 68, Paul Robert publie un supplément à son dictionnaire. On pourrait considérer l'apparition de ce supplément comme un grand événement dans la lexicographie française, car à partir de ce moment-là, « les dictionnaires contemporains s'efforcent d'imposer des vues plus objectives et plus libérales » (Rey-Debove 1971 : 104). Il a donné le feu vert aux mots dit « marginaux » et a stimulé « les usagers de la langue s'infléchir vers une attitude plus « ouverte », où la norme se fait plus tolérante » (Vargas 1993 : 43).

Si la lexicographie française « apprivoisait » assez prudemment des « mots-scandales » durant les dernières décennies du XX^e siècle, la lexicographie bilingue de l'URSS restait figée d'une manière stable dans les interdictions. Toute riche et abondante qu'elle était, la lexicographie soviétique portait un caractère un peu particulier. Sur le territoire de cet immense pays, il n'y avait qu'une seule langue fonctionnant comme une langue étrangère « normale » : c'est en russe qu'on communiquait librement entre différentes républiques soviétiques. Les autres langues, le français ou l'italien, par exemple, fonctionnaient aussi bien que le latin ou le grec, autrement dit, comme des idiomes morts. Il n'est pas étonnant qu'à cette époque-là, les bilingues se concevaient comme des « outils de la lecture des textes littéraires et scientifiques », mais non comme des outils de communication. Cela veut dire que dans leur macrostructure, outre le lexique de la langue standard (qui constitue toujours le noyau du dictionnaire général), les mots de style soutenu, littéraire, étaient retenus comme prioritaires, tandis que le lexique du style *familier* était plutôt négligé, sans parler des lexèmes appartenant au style *très familier* ou *vulgaire*, qui en étaient complètement exclus. Au niveau microstructurel, il manquait des exemples destinés à présenter la diversité des emplois du mot, surtout des emplois « risqués ».

Même s'il y avait des tentatives de changer la situation, elles étaient vouées à l'échec. Par exemple, la troisième édition du *Dictionnaire russe-polonais* de V. Dale a été complétée par J. N. Baudouin de Courtenay « de lexèmes incongrus », car « la notion de « bienséance de la langue » n'existe pas pour le linguiste, tous les mots sans exception sont pour lui décents... Les mots *Dieu*, *général* etc. lui sont aussi bons que, par exemple, le mot *cul*, etc. » (Бодуэн де Куртенэ 1963 : 143). Mais il reste à noter que tous ces mots, sélectionnés par J. N. Baudouin de Courtenay, étaient éliminés des rééditions postérieures du dictionnaire.

Dans ce contexte, comment la lexicographie lituanienne qui, pendant une cinquantaine d'années a fait partie de la lexicographie soviétique, a-t-elle pu ne pas être imprégnée de cette attitude extrêmement puritaine à l'égard des mots tabous ? Les traditions d'enregistrement et du traitement des mots-tabous de l'époque soviétique, ont-elles laissé leur trace dans la lexicographie bilingue franco-lituanienne de l'époque de l'Indépendance ? Avant de répondre à ces questions, brosons, à grands traits, le tableau de la lexicographie bilingue lituanienne depuis ses origines jusqu'à nos jours.

3 Les traditions de la lexicographie franco-lituanienne en Lituanie

La lexicographie lituanienne prend ses sources au XVII^e siècle. En 1620, un grand pas est franchi : le premier dictionnaire trilingue polonais-latin-lituanien de Konstantinas Sirvydas *Dictionarium trium linguarum* paraît à Vilnius. Rappelons que ce dictionnaire est seulement de huit ans plus jeune que

son fameux « collègue » *Vocabolario degli Accademici della Crusca*, édité en 1612. Ainsi donc, le début de la lexicographie lituanienne s'annonçait plutôt bien. Mais, en 1795, à la suite du troisième partage de la Pologne, la Russie annexe la Lituanie et la période la plus désastreuse pour la culture et pour la langue lituanienne commence. Le lituanien, l'idiome que Ferdinand de Saussure, Auguste Schleicher et Antoine Meillet considéraient comme l'ancêtre de toutes les langues indo-européennes attestées (et pour ainsi dire, comme l'indo-européen « d'origine ») a été interdit pendant plus de cent ans. Doit-on s'étonner alors que l'activité lexicographique ait été complètement interrompue et que ce soit seulement vers les années trente du XX^e siècle que quelques dictionnaires bilingues très modestes, parmi lesquels le *Dictionnaire de poche français-lituanien* (1931), contenant à peu près 10 000 mots, aient fait leur apparition ?

Les premiers dictionnaires franco-lituanien plus extensifs apparaissent à l'époque soviétique : le *Dictionnaire français-lituanien* (DFRL-1) en 1957 (sa deuxième édition révisée en 1976), le *Dictionnaire lituanien-français* (DLFR) en 1962. Le DLFR, ainsi que la deuxième édition du DFRL-1, étaient réédités tous les deux, sans aucune révision ni amplification, en 1992, en 1996 et en 2005. La préface du DLFR souligne combien important était le fait « d'enrichir le dictionnaire par le lexique sociopolitique, les mots et les expressions qu'on peut trouver dans la presse française, dans la littérature politique des masses et dans la littérature de fiction » (DLFR 1962 : 3). Il est significatif que le lexique familier soit passé ici sous silence.

En 1990, la Lituanie retrouve son indépendance et les langues étrangères récupèrent, peu à peu, leur fonction naturelle, à savoir leur fonction communicative. C'est à partir de la dernière décennie du XX^e siècle qu'on peut parler d'une véritable naissance de la lexicographie bilingue lituanienne : pendant vingt ans, 80 bilingues généraux et presque le même nombre de dictionnaires spécialisés, ont été lancés sur le marché. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes : n'oublions pas que la Lituanie ne compte que 3 millions d'habitants.

Néanmoins la situation dans la lexicographie franco-lituanienne est restée presque catastrophique. Jusqu'au milieu de la première décennie du XXI^e siècle, on utilisait toujours les deux dictionnaires mentionnés, rédigés respectivement quarante et trente ans auparavant. Certes, en 2001, était publié le *Nouveau dictionnaire français-lituanien et lituanien-français* (NDFRLLFR) dont la préface témoignait d'une conception du dictionnaire bilingue radicalement différente. Dans cet ouvrage, l'accent était mis sur « le lexique contemporain » (surtout familier), car « en Lituanie est pratiquement impossible d'apprendre ce que veulent dire les mots du français courant tels que « minuterie », « bédé », « machin », « bidule », etc... (NDFRLLFR 2001 : 6). C'est le premier dictionnaire franco-lituanien qui a légalisé certains mots-tabous (et des emplois tabous) appartenant au style très familier ou même vulgaire, par exemple, *bite*, *queue*, *baiser*, *chier*, *pute*, *pédé*, etc. Tout de même, ce dictionnaire bifonctionnel, à cause de sa capacité informative assez réduite (en vérité, il s'agissait de deux dictionnaires de petite taille, destinés au grand public, en guise de lexicographie de dépannage), ne pouvait pas servir de vraie source de référence à deux communautés langagières.

Par conséquent, au début du troisième millénaire, la lexicographie bilingue franco-lituanienne présentait de graves lacunes qu'on devait combler le plus vite possible. Finalement, ce fut fait en 2004 et en 2006, avec les parutions respectives du nouveau *Dictionnaire français-lituanien* (DFRL-2), contenant 75 000 mots et expressions, et du *Grand dictionnaire lituanien-français* (GDLFR), contenant 100 000 mots et combinaisons de mots. Dans la préface du DFRL-2, son auteur témoigne de sa fidélité « aux mots et expressions du français littéraire et familier » (DFRL 2004 : 5). Le rédacteur du GDLFR est encore plus précis, en parlant des registres de langue qu'il décrit dans l'avant-texte destiné à présenter la structure du dictionnaire : « La nomenclature du dictionnaire présente les mots du lituanien courant, les mots de la langue littéraire ainsi que les mots familiers et parfois même vulgaires » (GDLFR 2006 : 10).

Finalement, en 2009, la plus grande maison d'édition de Lituanie publiait le volumineux dictionnaire semi-bilingue qui est la traduction du *Dictionnaire du français* de Josette Rey-Debove, paru en France en 1999. Ce dictionnaire, destiné aux locuteurs non-natifs du français, maîtrisant mieux la langue écrite que la langue parlée, favorise le lexique du français courant et exclut de sa nomenclature les termes techniques et scientifiques. Les mots du dictionnaire représentent trois styles de la langue française : neutre, familier et soutenu. Le style familier parfois est nuancé par la marque *très familier*.

Donc, comme le montre ce court aperçu, entre 1957 et 2009, en Lituanie ont été réalisés sept bilingues d'encodage et de décodage¹, rapprochant le français et le lituanien. Nous allons analyser par la suite à quel point les dictionnaires mentionnés sont ouverts au lexique du français non-standard, à ces mots-tabous qui « errent comme des individus sans passeports en marge de la langue courante, guettant l'occasion d'y pénétrer » (Zaikauskas 2007 : 5).

4 Les mots-tabous dans les bilingues lituaniens : niveau macrostructurel

D'après Bernard Quemada, les dictionnaires bilingues, par comparaison avec les monolingues, sont ceux qui « relèvent avec moins de réticences des mots nouveaux et des emplois nouveaux ou des valeurs expressives et reflètent plus fidèlement l'usage contemporain » (Quemada 1968 : 41). Toutefois peut-on accepter cette conclusion comme une évidence naturelle, comme la doxa? Ne serait-il pas indispensable de préciser d'abord certains points pour éclaircir la situation?

Nous croyons, qu'en premier lieu, il faut replacer cette réflexion dans la situation lexicographique concrète, en tenant compte non seulement du contexte linguistique, mais aussi du contexte extralinguistique, c'est-à-dire des conditions politiques, sociales et culturelles. Par la suite, il conviendra de dissocier ces deux types de dictionnaires bilingues, pour voir plus clairement si la conclusion de Bernard Quemada est applicable aussi bien aux bilingues d'encodage qu'à ceux de décodage.

En ce qui concerne la réalité extralinguistique dans laquelle étaient inscrits les dictionnaires franco-lituaniens en question, elle englobe deux périodes historiques et politiques très différentes. Tandis que les premiers bilingues (DLFR et DFRL-1) ont fait leur apparition au milieu de l'époque soviétique, les autres bilingues étaient publiés durant la deuxième décennie de l'Indépendance. La censure conceptuelle de la société soviétique qui s'exerçait avec une extrême rigueur dans différents domaines et surtout dans « le domaine tabou par excellence », celui de « la sexualité au sens freudien et de tout ce qui s'en approche », entravait la création lexicographique, tout en encourageant les lexicographes à créer des dictionnaires de langue (d'abord monolingues puis, par la suite, bilingues) « purs » ou, plutôt, « châtrés ». C'est seulement à partir de l'an 2000, c'est-à-dire dix ans après la restitution de l'Indépendance, que la lexicographie lituanienne adopte peu à peu le fameux slogan français de 68 : « Il est interdit d'interdire ! », en faisant glisser dans les nomenclatures des nouveaux dictionnaires des « mots incongrus », des « mots-scandales ». Mais est-ce que les interdictions d'ordre extralinguistique touchaient de la même façon les deux types de bilingues? Pour mieux capter toutes les nuances, envisageons séparément les bilingues lituaniens d'encodage et de décodage.

Il n'y a aucun doute : pour exister d'une manière fiable, le dictionnaire bilingue (d'encodage ou de décodage) « doit s'appuyer sur les dictionnaires monolingues de chaque langue décrite » et « la maturité du dictionnaire bilingue passe par celle du dictionnaire monolingue » (Pruvost 2006 : 122). Cela signifie qu'avant de passer à la réalisation du bilingue franco-lituanien, le lexicographe lituanien devrait être armé de deux dictionnaires « mûrs » : celui du lituanien et celui du français. Mais, tout de même, pourrait-on affirmer que tous les deux ont le même poids pour la réalisation de son projet dictionnaire? Il est évident qu'au niveau macrostructurel, quand on envisage l'élaboration de la nomenclature du bilingue, c'est le monolingue de la langue de départ qui acquiert une importance prédominante. D'abord, c'est en

s'appuyant sur le dictionnaire de la langue de départ que le lexicographe recense les mots pour sa nomenclature. Cependant la fonction du monolingue ne se limite pas au seul recensement des entrées. Elle se rapporte aussi au découpage d'un article polysémique et à la définition des différentes acceptions de l'entrée. Comme le souligne J. Rey-Debove, « les structures lexicales de L1 et L2 ne sont jamais isomorphes » et « les cas où le mot polysémique en L1 aurait un équivalent en L2 présentant la même polysémie ne sont pas très fréquents » (Rey-Debove 1998 : 266). Etant donné que « le dictionnaire bilingue ne fait pas d'analyse de contenu » (Rey-Debove 1998 : 259), il doit adopter des définitions proposées dans le monolingue de la langue de départ. Plus le dictionnaire bilingue est exhaustif, plus il devrait présenter à son utilisateur d'acceptions de l'entrée prises dans le monolingue.

Examinons d'abord la situation de la lexicographie monolingue en Lituanie. Pendant une soixantaine d'années (1941–2002), les spécialistes du lituanien, réunis sous l'égide de l'Institut de la langue lituanienne, ont élaboré un grand ouvrage lexicographique : *Le Grand Dictionnaire de la langue lituanienne* en 20 volumes. Mais ce vrai trésor du lituanien portant un regard plutôt diachronique sur la langue, malheureusement, ne pouvait (et ne peut) pas fournir suffisamment d'informations sur l'évolution du langage au cours de deux dernières décennies (gardons en mémoire que le dernier volume est publié il y a dix ans). De plus, au vue de son grand volume, il n'est pas très pratique à utiliser. Un autre dictionnaire, en chantier depuis 1990, *le Dictionnaire du lituanien courant* (en un seul volume) qui devrait fournir une information actuelle sur la langue, n'est toujours pas réalisé. Par conséquent, aujourd'hui, sur le marché lituanien, on ne trouve qu'un seul dictionnaire en un volume, *Le Dictionnaire du lituanien contemporain* (DDL, la première édition en 1957, la dernière en 2001). Utilisé beaucoup plus largement que *Le Grand Dictionnaire de la langue lituanienne*, ce monolingue devrait être l'homologue du *Nouveau Petit Robert* et servir de véritable ouvrage de référence pour toute la communauté langagière lituanienne, y compris les lexicographes préparant de nouveaux dictionnaires d'encodage. Hélas, ce n'est pas le cas. Qu'est-ce qu'on peut lui reprocher? Tout d'abord, sa préférence marquée pour le lexique de certains registres de langue et sa répugnance invincible pour les autres. Dans la préface du « Nouveau Petit Robert » J. Rey-Debove et A. Rey signalaient que « l'accueil fait à la langue courante familière constituait une hardiesse qui bousculait la tradition » (Rey-Debove, Rey 1994 : X). DDL, au contraire, défendait et continue à défendre à tout prix les pires traditions soviétiques de la lexicographie « châtée ». Dans la préface de l'édition de 2001 (c'est-à-dire, dix ans après la restitution de l'Indépendance) ses rédacteurs manifestaient leur décision désastreuse de s'abstenir « de grossiers vulgarismes et de tous les mots incongrus » (DDL 2000 : VIII) en légitimant ouvertement l'absence de termes marqués (et même non marqués !) d'anatomie, de physiologie, de pathologie et d'érotisme dans le DDL.

On peut légitimement penser que cet état des choses n'était pas très significatif pour les rédacteurs du DLFR en 1962, car à cette époque, la censure était trop vigilante. Mais aujourd'hui, on vit dans une société ouverte et le lexicographe lituanien, élaborant la nomenclature d'un dictionnaire bilingue d'encodage, se trouve dans une situation peu enviable. Le fait qu'en Lituanie, jusqu'à présent, il n'y ait pas de dictionnaire monolingue qui fixerait sans fausse pudeur « les mots scandales », prive les auteurs des bilingues de l'ouvrage de référence principal. En travaillant sur son bilingue, le lexicographe (habituellement, c'est un spécialiste d'une langue étrangère), reste seul à décider quels mots « mal léchés » doivent être légalisés dans la nomenclature de son dictionnaire et lesquels doivent en être rejetés. Mais recenser les mots-tabous qui circulent dans la société de la langue de départ n'est qu'une des tâches qui lui incombent. La deuxième, non moins ardue, consiste à faire l'analyse sémantique du mot-tabou légalisé et assurer sa description correcte au niveau microstructurel. A cause de cela, il est obligé de prendre sur lui des responsabilités qui, normalement, devraient être assumées par un spécialiste du lituanien.

Même un regard assez superficiel sur les nomenclatures des bilingues d'encodage lituaniens parus après 2000 confirme la pensée de Bernard Quemada que les bilingues reflètent plus fidèlement l'usage contemporain que les monolingues. Le GDLFR, de même que ses homologues, qui rapproche le lituanien et les autres langues européennes, est assez ouvert et tolérant envers les mots-tabous. Ainsi, dans sa

nomenclature, on peut trouver des lexèmes *lesbietė* (lesbienne) – GDLFR, *gėjus* (gay) – GDLFR, *šūdas* (merde) – GDLFR, NDFRLLFR, *šikti* (chier) – GDLFR, NDFRLLFR, *myžti* (pissier), *kruštis* – GDLFR, *dulkintis* (baiser) – GDLFR, *pimpalas* (bite) - GDLFR, [et] etc.

En abordant le problème du recensement des mots pour la nomenclature du bilingue dans le contexte lituanien, on est parfaitement conscient que l'auteur du bilingue de décodage est beaucoup plus « privilégié » que celui du bilingue d'encodage. Quand la langue de départ est le français, le lexicographe lituanien n'a qu'à choisir pour sa référence l'un des dictionnaires monolingues édités en France. Avoir devant soi un excellent exemple à suivre, y retrouver « à côté du bon usage garanti par les grands auteurs » l'emploi quotidien du français « dans ce qu'il a de plus actuel et même familier » (Rey-Debove, Rey 1994 : IX) est une chance inouïe pour tout lexicographe. Un bon dictionnaire de la langue de départ sert non seulement de base linguistique solide, mais, par son propre exemple, il encourage le lexicographe à prendre des risques en s'ouvrant à la vérité langagière. Dans les références bibliographiques de tous les dictionnaires de décodage lituaniens, même de celui qui était édité du temps de l'URSS, figurent différentes générations du dictionnaire *Le Petit Robert*. Peut-être cela explique-t-il le fait que même dans la nomenclature du DFRL-1, paru à l'époque soviétique, où tout mot, échappant aux normes rigoureuses de la morale soviétique, était proclamé comme non-existant, on peut trouver, par exemple, les entrées *merde*, *merdeux*, *merdier*. Il paraît que la caution d'un grand dictionnaire a suffi pour que la nomenclature du bilingue ait été élaborée sans trop craindre le « qu'en-dira-t-on », chose complètement unimaginable dans le cas du dictionnaire lituanien-français de l'époque et même de la première décennie qui la suivit. Exemple significatif : même le DFRLFR, premier dictionnaire qui fait entrer dans sa partie de décodage le lexique français très familier, l'exclut complètement de la partie d'encodage.

Donc dans le contexte de la lexicographie lituanienne ce sont les monolingues du français, édités en France, qui restent les dictionnaires-phares pour les bilingues français-lituaniens. Il serait difficile à imaginer que ces derniers puissent « refléter plus fidèlement l'usage contemporain »...

5 Les mots-tabous dans les bilingues lituaniens : niveau microstructurel

Pourtant la présence elle-même des mots-tabous au niveau macrostructurel ne résout pas tout le problème de leur « légalisation » car « il ne suffit pas d'ajouter des mots nouveaux pour qu'un dictionnaire soit actualisé : la modernité pénètre la langue dans toute son épaisseur : les mots, certes, mais aussi les significations, les contextes d'emploi, les locutions » (Rey-Debove, Rey 1994 : IX). Cela veut dire que le lexicographe, ayant fixé les lexèmes en question dans sa nomenclature, devrait attribuer un rôle crucial à leur traitement au niveau microstructurel. D'abord, il est nécessaire de fixer, avec la plus grande précision, leur place dans la hiérarchie socio-langagière, en utilisant les indications « familier », « très familier », « vulgaire », « trivial » ; ensuite, ce qui est non moins important, il faut essayer d'éviter ce que J. Rey-Debove appelle « la censure dans la microstructure » (Rey-Debove 1971 : 106) : la définition pudibonde ou l'absence d'exemples et de synonymes.

De nos jours nous n'avons, malheureusement, qu'un seul dictionnaire d'encodage (GDLFR) permettant d'analyser la description des mots-tabous au niveau microstructurel. Les deux autres, le DLFR et le DFRLFR, comme on l'a déjà dit, n'acceptent pas ce lexique dans leurs nomenclatures. Analysons un cas typique de la présentation d'un mot-tabou peut-être le plus légalisé dans la lexicographie lituanienne *šūdas* (merde) dans le GDLFR.

šūd|as (1) *vulg.* 1) (*išmatos*) *fam.* merde n. f., *vaikų kalba* caca n. m.; *įminti į ~ą* marcher dans la merde; 2) *perk.* (*prastas rezultatas*) *fam. fig.* merde n. f.; *ta knyga, tas filmas tikras š.* c'est de la merde, ce bouquin, ce film

Tout d'abord, l'utilisateur est averti qu'en lituanien, l'entrée appartient au registre *vulgaire*, indépendamment de son emploi au sens propre ou au sens figuré. Comme nous le voyons dans la langue lituanienne, les possibilités de sa « légalisation » sont extrêmement limitées. En même temps, on apprend

que, par exemple, en français moderne, le substantif *merde* (bien qu'il soit senti, d'après le *Robert Electronique*, comme plus ou moins vulgaire) est très courant et qu'il est attribué au registre *familier*. Et c'est surtout au sens figuré (« être ou chose désagréable, pénible ou méprisable, sans valeur ») qu'il est le plus souvent légalisé. Donc, cela veut dire que nous sommes confrontés ici au phénomène des « écarts culturels » qui nécessite de prendre en considération non seulement les aspects linguistiques mais aussi les aspects culturels : ce qui est permis en français est interdit en lituanien. C'est une leçon à apprendre aux Lituanais, mais surtout aux Français.

Pour certaines entrées du registre familier ou vulgaire, après avoir donné leur notation stylistique, le GDLFR recourt au système des renvois. Dans ce cas-là l'utilisateur est invité à se référer à l'entrée synonymique neutre de l'entrée du registre familier :

persti (perdžia, perdė) *vulg. žr. pasmirsti 2)*

myžti (~a, ~o) *vulg. žr. šlapintis*

Un tel type de description lexicographique est tout à fait admissible, car il propose à l'utilisateur toute l'information indispensable sur un mot-tabou : d'abord, sa connotation stylistique, puis son synonyme neutre. Dans l'article indiqué par le renvoi, on retrouve la description de l'acception familière du lexème lituanien dont le sens est transmis par les équivalents français marqués ou, simplement, par l'équivalent marqué à côté de l'équivalent neutre :

pasmirsti (~sta, ~do) 2) *šnek. (pagadinti orą) fam. lâcher, faire un pet, un prout, fam. péter v. intr., loc. lacher des vents*

šlapintis (~asi, ~osi) *uriner v. intr., fam. pisser v. intr., vaikų kalba faire pipi*

Naturellement, on pourrait s'attendre à ce que les microstructures des bilingues lituanais passifs soient beaucoup plus exhaustives et tout à fait « correctes » à l'égard de toutes les couches du lexique, y compris celle du registre familier et même vulgaire. En guise d'exemple, analysons l'article traitant le substantif *merde*, recensé dans le DFRL-2 :

merde *f 1) išmatos, mėšlas; 2) vulg. po velnių!; dire ~ à qn pour lui porter chance pasiūsti ką po velnių (taip linkint sėkmės); loc. avoir de la ~ dans les yeux nesiorientuoti, būti žioplam; être dans la ~ jusqu'au cou įklimpti į balą, įklimpti iki kaklo.*

Comme nous le voyons, l'entrée n'est suivie d'aucune marque renvoyant au niveau de langue, tandis que les monolingues du français, comme nous avons déjà pu le voir, attribuent ce lexème et toutes ses acceptions au registre *familier*. Dans le DFRL-2 pour la première acception du mot l'on ne propose que des équivalents « nus » et neutres (*excréments, fumier*). L'équivalent le plus exact et vulgaire en lituanien *šūdas* n'y est pas proposé. La marque *vulg.* n'apparaît que pour la deuxième acception, mais justement ses équivalents, les exemples de leur emploi ainsi que leur description lexicographique sont assez ambigus. Ce qui saute aux yeux tout d'abord, c'est la confusion grammaticale : le premier équivalent proposé n'est pas du tout un substantif, mais une interjection qui transmet l'impatience, la colère ou le mépris. Il ne reste alors qu'à se demander pourquoi donc cette interjection dont le lien sémantique avec le processus physiologique est apparemment affaibli et qui est traduite en lituanien par l'interjection tout à fait neutre « par diable ! », est traitée comme vulgaire tandis que le substantif qui est toujours « senti comme plus ou moins vulgaire » ne mérite même pas la marque *familier*. Il est aussi étonnant que les deux locutions (*avoir de la ~ dans les yeux* et *être dans la ~ jusqu'au cou*) qui illustrent l'emploi métaphorique de la première acception de l'entrée soient mises comme des exemples pour la deuxième et, de plus, sans aucune marque stylistique. Il est dommage qu'elles soient traduites en lituanien par des locutions tout à fait neutres (« ne pas s'orienter »; « avoir des ennuis ») tandis que cette langue possède bien des moyens pour transmettre à souhait leur nuance « scandaleuse ».

L'analyse des articles consacrés aux dérivés du substantif *merde* ne nous laisse pas, malheureusement, plus enthousiastes : on peut observer toujours une négligence totale envers les marques indiquant le registre de langue, ce qui est vraiment dangereux dans le cas du traitement des mots-scandales. Par exemple, le verbe *merder* qui, selon *Le Nouveau Petit Robert*, est plus « corsé » que le substantif *merde*, car il porte la marque *vulgaire*, dans le DFRL-2 est attribué au registre familier et par conséquent, est plus légalisé qu'il ne l'est en réalité. Le lexème *merdeux*, pris en tant que substantif, et qui est traité dans le *Robert Electronique* comme vulgaire, est traduit ici, sans aucune marque diastatique, par l'équivalent complètement neutre, « adolescent » ! C'est une faute impardonnable car l'utilisateur du dictionnaire qui, le plus souvent, n'a pas de compétence d'analyse sémantique et ne voit pas toujours le lien entre *merde* et *merdeux*, pourrait prétendre que le substantif lituanien *adolescent* doit être toujours traduit par *merdeux*... Pourtant le lituanien possède un lexème aussi « mal léché » que le français qui pourrait traduire parfaitement son véritable sens et l'attitude extrêmement péjorative du sujet parlant: *šūdžiūs - gamin, blanc-bec insupportable ou méprisable*. Ces exemples nous démontrent une fois de plus que la responsabilité du lexicographe dans ces cas-là est immense et qu'il ne peut présenter aucune excuse.

Conclusions

1. L'analyse de six bilingues actifs et passifs, édités en Lituanie après l'an 2000, a permis de constater que les mots-tabous entrent progressivement dans leur nomenclature en rompant avec la tradition soviétique d'après laquelle ce lexique était considéré comme une brebis galeuse de la lexicographie monolingue et bilingue.
2. La responsabilité du lexicographe, l'auteur du bilingue, dans ce cas-là, est immense. Son envie d'ouvrir à l'utilisateur l'image réelle de deux langues mises en rapport l'oblige à négliger certaines interdictions imposées par la société. Mais dès qu'il emprunte ce chemin, il doit le poursuivre sans craindre le « qu'en-dira-t-on ».
3. L'étude de l'article consacré au mot-tabou le plus légalisé dans les bilingues lituaniens nous a montré que les lexicographes ne sont pas toujours suffisamment attentifs au traitement lexicographique de ce lexème. Malheureusement, on peut y recenser des articles qui sont privés d'information nécessaire. Les utilisateurs de ces dictionnaires sont souvent trompés car ils n'y trouvent pas de marques spéciales qui montrent la place concrète du mot-tabou dans la hiérarchie socio-langagière. Mais ils sont trompés à plus forte raison si le mot appartenant au registre familier et surtout au registre vulgaire, est traduit par un équivalent tout à fait neutre sans aucune indication supplémentaire.
4. La présence du lexique de ce type au niveau macrostructurel engage le lexicographe à le traiter « correctement » au niveau microstructurel : d'abord, il doit fixer, avec la plus grande précision, sa place dans la hiérarchie socio-langagière, en utilisant les indications « familier », « vulgaire », « trivial » ; ensuite, ce qui est non moins important, il est contraint d'éviter la censure dans la microstructure (la définition pudibonde, l'absence d'exemples et de synonymes). C'est une leçon utile à transmettre aux futurs rédacteurs de bilingues lituaniens.

Références bibliographiques

Dictionnaires

- DDFRVLT (Dictionnaire du français, version lituanienne): Rey-Debove, J. (2009). *Mokomasis prancūzų kalbos žodynas*, vertimas į lietuvių kalbą. Vilnius: Alma Littera.
- DDLCL (Dictionnaire du lituanien contemporain): Keinys, K. ir kt. (2000). *Dabartinės lietuvių kalbos žodynas*, IV leidimas. Vilnius: Mokslo ir enciklopedijų leidybos institutas.
- DFRL - 1 (Dictionnaire français-lituanien): Juškienė, A., Katilienė, K., Kaziūnienė, K. (1976). *Prancūzų-lietuvių kalbų žodynas*. Vilnius: Valstybinis leidybos centras.
- DFRL – 2 (Dictionnaire français-lituanien): Balaišienė, I. (2004). *Prancūzų-lietuvių kalbų žodynas*. Vilnius: Žodynas.
- DLFR (Dictionnaire lituanien-français): Karsavina, I., Kairiūkštytė, S. Lietuvių-prancūzų kalbų žodynas. Vilnius: Valstybinė politinės ir mokslinės literatūros leidykla.
- GDLFR (Grand dictionnaire lituanien-français): Melnikienė, D. (2006). Didysis lietuvių-prancūzų kalbų žodynas. Vilnius : In Re.
- NDFRLLFR (Nouveau dictionnaire français-lituanien et lituanien-français): Melnikienė, D. (2001). *Naujas prancūzų-lietuvių ir lietuvių-prancūzų žodynas*. Vilnius: Žara.

Autres références

- Boulanger, J.-C. (1985). *Aspects de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine*. Tübingen : Niemeyer.
- Dubois, C. (1990). Considérations générales sur l'organisation du travail lexicographique. In Haussmann F.J, Reichmann O., Wiegand H. E., Zgusta L., *Wörterbücher Dictionaries Dictionnaires. Ein internationales Handbuch zur Lexicographie. An International Encyclopaedia of Lexicography. Encyclopédie internationale de lexicographie*, t. 2, 1574-1579. Berlin/New York : Walter de Gruyter.
- Littré, É. (1877). Préface. In *Dictionnaire de la langue française*, 1863-1873, 4 vol. + 1 volume de *Supplément* en 1877. Paris : Hachette et Cie.
- Matoré, G. (1968). *Histoire des dictionnaires français*. Paris: Librairie Larousse.
- Melnikienė, D. (2009). *Dvikalbiai žodynai Lietuvoje: megastruktūros, makrostruktūros ir mikrostruktūros ypatumai*. Vilnius : Presses universitaires.
- Pruvost, J. (2006). *Les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture*. Paris: Ophris.
- Rey, A. (2007). *L'amour du français. Contre les puristes et autres censeurs de la langue*. Paris : Editions Denoël.
- Rey, A. (2008). *Les mots de saison*. Paris: Gallimard, « Folio ».
- Rey-Debove, J., Rey, A. (1993). Préface du Nouveau Petit Robert. In *Le Nouveau Petit Robert*. Paris: Dictionnaires le Robert.

- Rey-Debove, J. (1971). *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*. Paris: Mouton.
- Quemada, B. (1968). *Les dictionnaires du français moderne (1539-1863). Etude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*. Paris/Bruxelles/Montréal: Didier.
- Vargas, C. (1993). Encyclopédies et dictionnaires français. In *Actes de la deuxième Table ronde de l'APRODEL*, 38-45.
- Zaikauskas, E. (2007). Pratarinė. In *Kalbos paribiai ir užribiai. Lietuvių žargono žodynėlis*. Vilnius: Alma litera.
- Бодуэн Де Куртенэ, И. (1963). Замечания о русско-польском словаре. In *Лексикографический сборник*. Вып. 6, 39-147. Москва

¹ Nous n'avons pas mentionné ici les bilingues franco-litvaniens de très petite taille ni les bilingues spécialisés